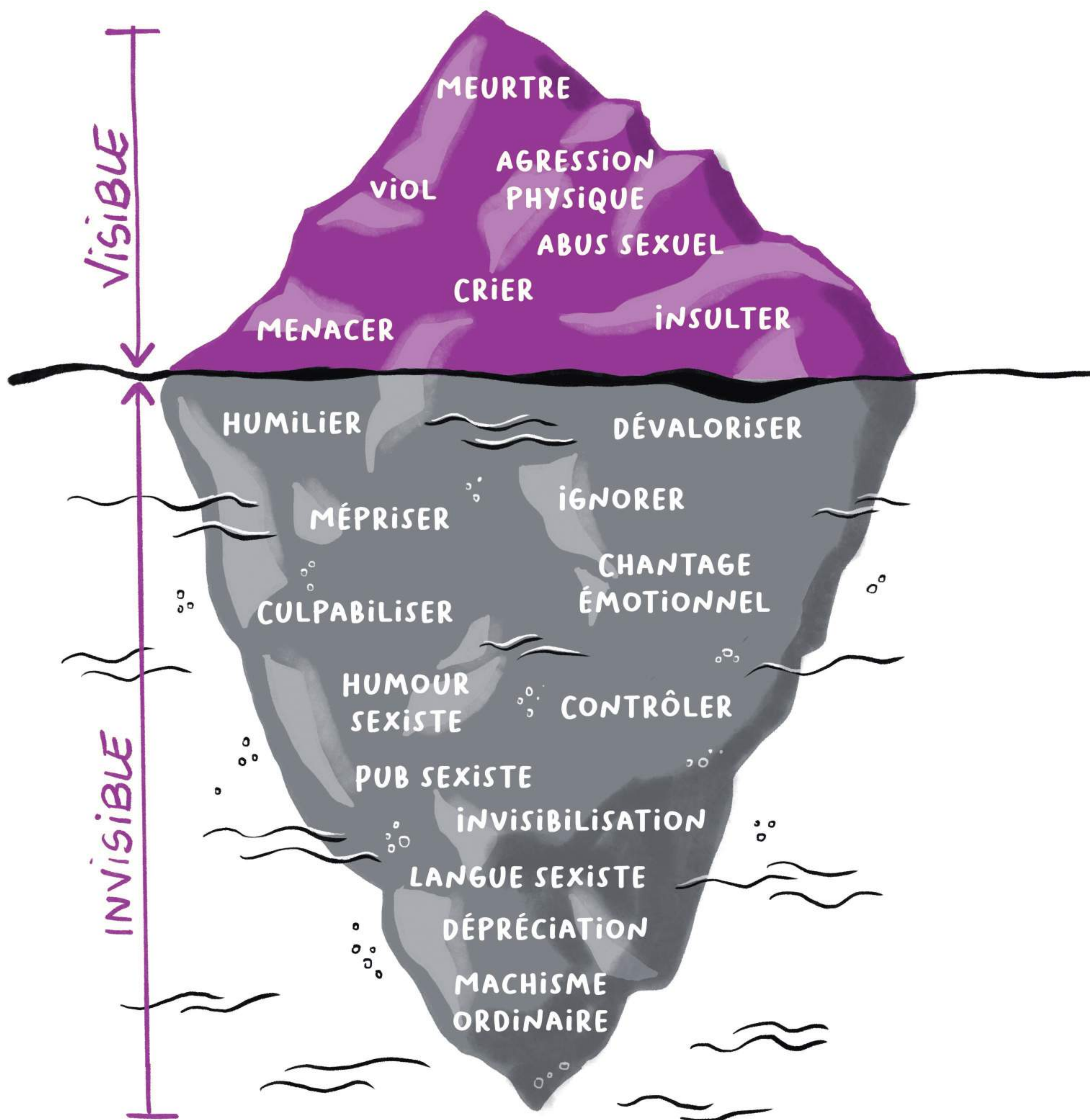


L'ICEBERG DE LA VIOLENCE SEXISTE





CONFLIT CONJUGAL



Rapport égalitaire

La médiation entre les partenaires est possible

VIOLENCE CONJUGALE

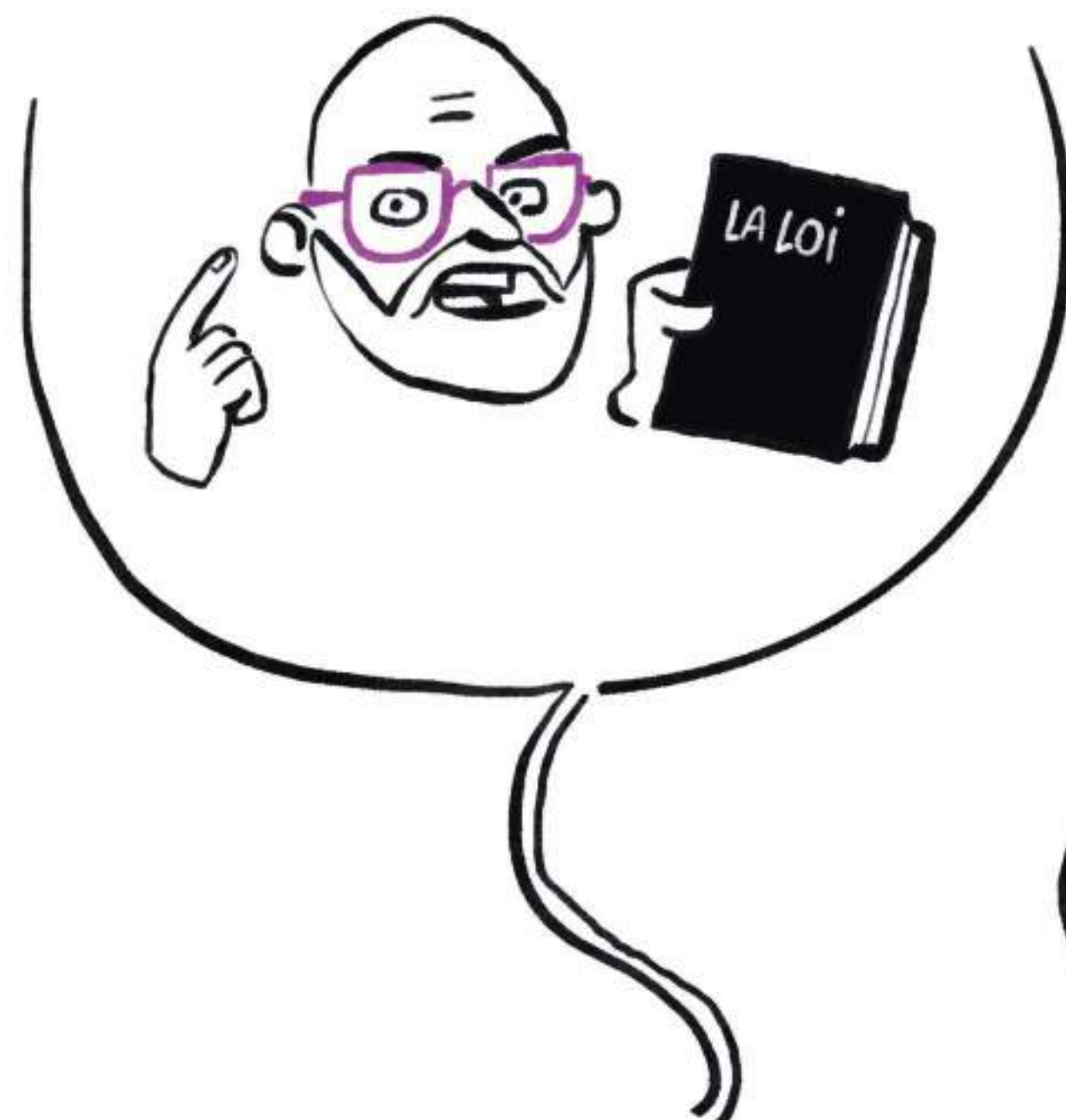


Rapport inégalitaire

*La médiation est à proscrire. Il ne peut pas y avoir égalité entre les parties lorsque l'une d'entre elles est **sous l'emprise / le contrôle** de l'autre.
(Loi du 30 juillet 2020)*

Ces actes
sont interdits
par la loi

Vous avez
bien fait de
m'en parler



Rien ne
justifie les
violences



LES MOTS QUI RASSURENT

Tout ce que
vous avez fait
jusqu'à
maintenant
était la bonne
chose à faire



Je vous
crois



Quelle que soit
votre décision, des
professionnels sont
là pour vous aider



Vous n'avez pas à
avoir honte, ce n'est
pas de votre faute

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES CONJUGALES

VERBALES



Menaces, insultes, dénigrements...

PHYSIQUES



Bousculades, coups, claques, brûlures...

PSYCHOLOGIQUES



Harcèlement, isolement, surveillance, chantage, instrumentalisation des enfants, contrôle coercitif...

SEXUELLES



Pratiques sexuelles imposées, viol, mutilations sexuelles...

ÉCONOMIQUES



Contrôle de l'argent du couple, des dépenses de la victime...

ADMINISTRATIVES



Confiscation des papiers, vol des identifiants d'accès des services publics en ligne...

NUMÉRIQUES



Tracking, insultes, chantage aux photos dénudées, contrôle des réseaux sociaux...



LA PRÉCARITÉ : à la fois économique (la victime se retrouve sans toit et parfois sans revenu) et sociale (elle a souvent été isolée de son entourage)

La colonisation par les SOUVENIRS TRAUMATIQUES : la violence agit comme un puissant anesthésiant qui coupe la victime de ses émotions, qui la dissocie. Une fois sortie des violences, la victime va être confrontée à sa mémoire traumatique. Celle-ci lui fait revivre de façon incontrôlée les violences à l'identique



La nécessité de **FAIRE LE DEUIL DE LA RELATION** et d'un foyer uni sous le même toit et ce malgré tous les efforts qu'elle a consentis pour préserver la famille

LE DÉPART

La victime est confrontée à de nombreux obstacles



LA CRAINTE DE REPRÉSAILLES à l'encontre de l'auteur et notamment l'incarcération



La peur d'être contrainte de **LAISSER PARTIELLEMENT OU INTÉGRALEMENT LES ENFANTS** à l'agresseur ou la peur du placement de leurs enfants



Le risque de **REDOUBLEMENT DES VIOLENCES** : la séparation aggrave considérablement le risque d'homicide non seulement pour la victime mais également pour les enfants



Les allers-retours successifs doivent être pris comme des manières pour la victime **D'EXPÉRIMENTER**

LES RESSOURCES EXISTANTES : accueil, hébergement



LA POSSIBILITÉ D'AIDE sociale et psychologique



LA SÉCURITÉ et une possibilité de repos donc de récupération



SES CAPACITÉS PERSONNELLES à assumer la vie avec les enfants



TENTATIVES DE DÉPART

LA FIABILITÉ, ou non, des diverses promesses que fait le partenaire violent et qui sont à l'origine de nouveaux essais de vie commune



Les faux départs doivent donc être pris comme **DES ÉTAPES** dans le processus de sortie de la violence.

Répercussions sur les victimes et leurs enfants

Santé psychique



Perte de l'estime de soi, culpabilisation, conduites à risques, addictions, état dépressif, angoisses, trauma complexe...

Insertion et vie sociale



L'isolement construit par l'agresseur peut engendrer des difficultés sociales. Prendre des décisions au quotidien est d'autant plus compliqué que l'auteur déploie son contrôle sur tous les actes de la vie quotidienne.

Santé physique



Blessures, développement de maladie chronique, difficultés à prendre soin de soi...

Situation économique



La privation de revenus soit par leur accaparement, soit par le refus de laisser la victime exercer une activité ont des conséquences sur la situation professionnelle et économique.

